

DES APTITUDES À CULTIVER

Afin de bien exercer ses fonctions et de déployer ses talents professionnels, un agent doit avoir des aptitudes à communiquer, à tisser des liens et à développer un climat de confiance avec les acteurs du milieu.

Il doit constamment s'exercer à ne pas porter de jugement sur les situations, mais plutôt à les comprendre et à composer avec elles.

Le dynamisme, la culture, l'histoire, les échecs et les réussites des leaders locaux (élus, porteurs de projets ou citoyens) sont autant d'éléments avec lesquels l'agent doit pouvoir évoluer.

LA PETITE HISTOIRE

Depuis quelques décennies, les politiques de développement du Québec ont eu un effet non négligeable sur la capacité des territoires à développer et à dynamiser leur communauté locale.

La Politique de soutien au développement local et régional en 1997 et la Politique nationale de la ruralité (PNR) en 2001, ont été des outils de décentralisation des pouvoirs vers le niveau local permettant de stimuler et d'accélérer la prise en charge dans les collectivités.

Résultant de ces deux politiques, le poste d'agent de développement rural introduisait une approche globale et multisectorielle basée sur la mobilisation des communautés.



SOLIDARITÉ
RURALE
DU QUÉBEC

Solidarité rurale du Québec
85, rue Notre-Dame
Bureau 204
Nicolet (Québec)
J3T 1V8
Tél. : 819 293-6825
Télec. : 819 293-4181
www.solidarite-rurale.qc.ca

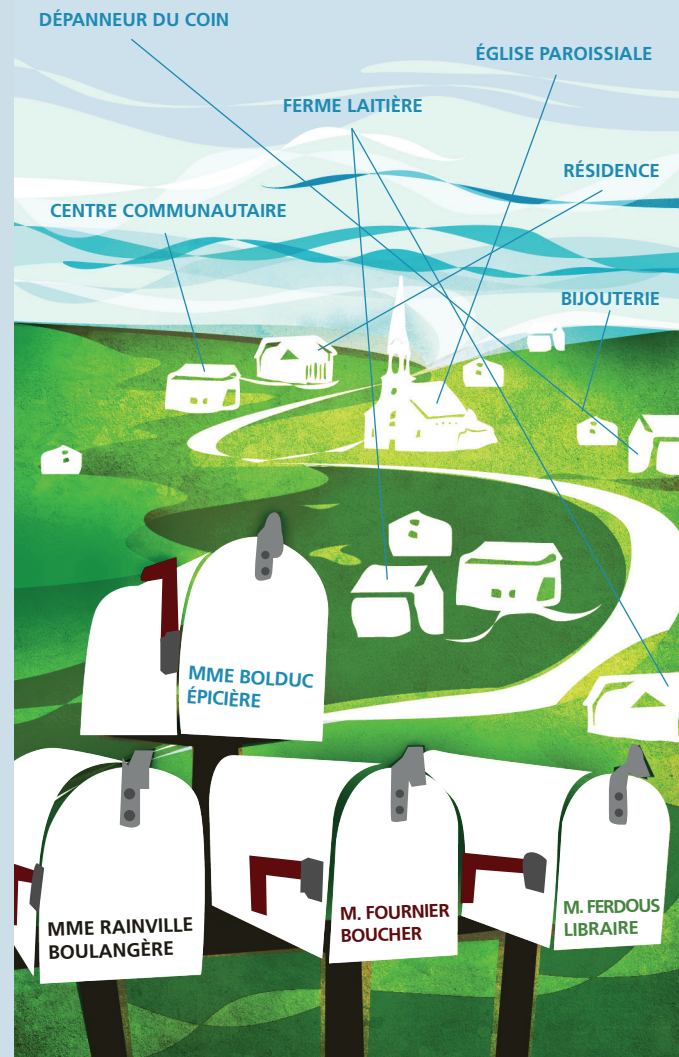
Avril 2010

découvrez... D communication.net



Imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié Eco-Logo, procédé sans chlore et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz.

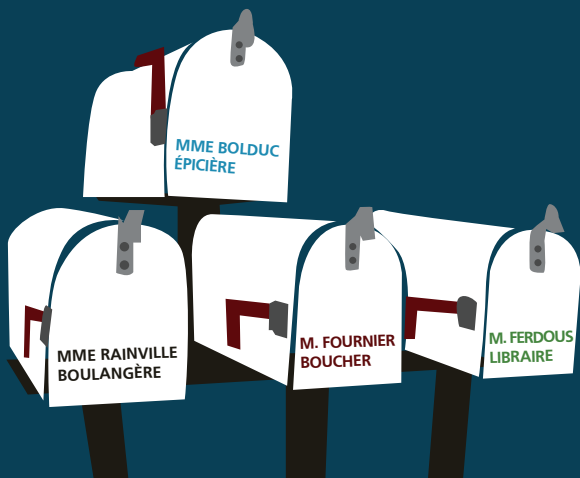
L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL SON RÔLE



UN RÔLE CENTRAL ET UN MANDAT MULTIDISCIPLINAIRE

L'agent a pour mandat « d'animer, de mobiliser et de fournir une aide technique aux démarches des communautés rurales ainsi qu'au travail de concertation de la MRC. Il appuie aussi les promoteurs des communautés rurales et autochtones dans la réalisation de leurs projets ». Ce mandat voit le jour en 1997 et est ensuite rattaché en 2001 à la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité, notamment en ce qui concerne les pactes ruraux.

L'agent joue un rôle central dans les activités des collectivités. Il est en interaction autant avec le milieu politique, MRC et municipalités, qu'avec la société civile, représentée par des membres d'organismes locaux et supralocaux, des porteurs de projets ou des citoyens. Ses interactions amènent donc l'agent à rallier l'ensemble de ces acteurs à l'atteinte des objectifs communs issus de plan de travail local ou supralocal établi. Chemin faisant, il doit s'assurer que le tout se déroule en conformité avec les orientations de la PNR et voit, au besoin, à la mise à jour du plan de travail avec la MRC.



DES FONCTIONS GÉNÉRALES DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL¹

Le tableau qui suit présente un résumé des fonctions ainsi que des compétences spécifiques au mandat de l'agent rural. Il ne s'agit pas de détenir toutes ces compétences à force égales, mais plutôt de s'adapter aux besoins du territoire en tant que professionnel et de voir à acquérir les plus pertinentes dans le cadre du mandat ou des dossiers confiés.

Selon les priorités de chaque territoire rural, le mandat précis de l'agent peut varier. Toutefois, de façon générale, il se dégage quatre principales fonctions qui se présentent comme suit:

FONCTIONS GÉNÉRALES	COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES
Accompagnement des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Guider les participants au comité local dans la recherche de solutions aux problèmes ▪ Outiller la collectivité à développer leurs capacités de prise en charge par un soutien continu ▪ Stimuler et encourager les actions du milieu
Animation des territoires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser le milieu (informer, consulter et susciter la participation citoyenne) ▪ Créer des alliances (concerter et réseauter) ▪ Concilier les positions (inciter au dialogue, favoriser les consensus en vue de faciliter la prise de décision) ▪ Former les participants au processus de développement territorial
Connaissance et analyse du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Porter un regard attentif sur le milieu et en dégager un état de situation ▪ Analyser les problématiques complexes ▪ Anticiper le développement (recherche et veille stratégique) ▪ Dégager des stratégies et des priorités ▪ Proposer des solutions ▪ Évaluer les retombées ▪ Transférer les connaissances
Expertise technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseiller et assister les collectivités et les organismes porteurs de projets ▪ S'associer aux expertises disponibles (internes et externes) ▪ Promouvoir et défendre des dossiers et projets ▪ Développer de nouvelles expertises

¹ Inspiré de l'article « Les métiers du développement local et régional au Québec : l'émergence de nouvelles compétences » (févr. 2007) par Martin Robitaille, sociologue, professeur à l'UQO et du document « Le référentiel de compétences des professionnels du développement territorial » (oct. 2005) réalisé par ARADEL.